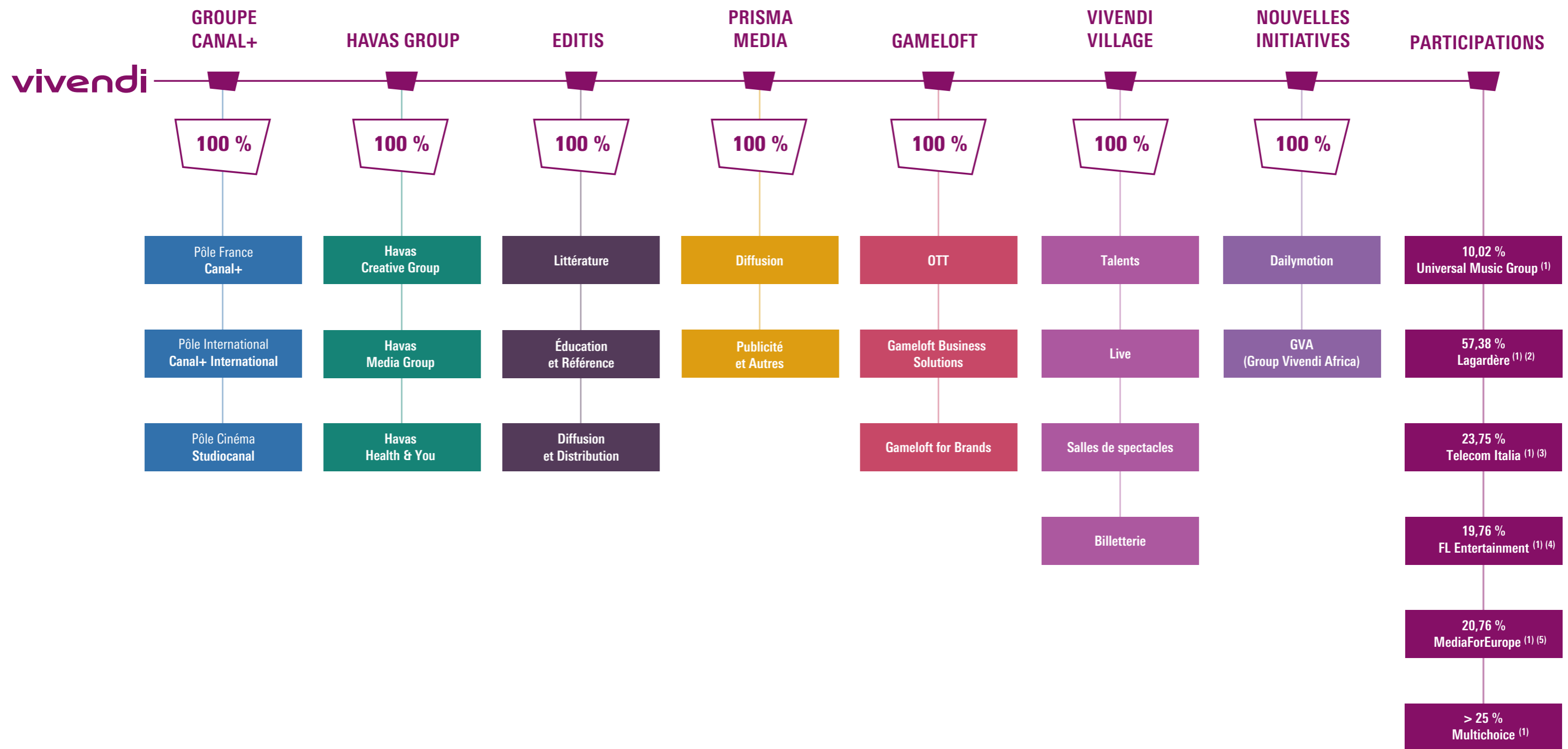


ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 30 SEPTEMBRE 2022



(1) Société cotée.

(2) Vivendi n'exercera que 22,80 % des droits de vote théoriques jusqu'à l'autorisation de la prise de contrôle de Lagardère par les autorités de concurrence (comme indiqué dans sa note d'information visée par l'AMF sous le n° 22-106, Vivendi n'exercera pas les droits de vote attachés aux actions acquises auprès d'Amber Capital et dans le cadre de l'OPA).

(3) Sur la base du nombre total d'actions ordinaires avec droits de vote.

(4) Sur la base du nombre total d'actions ordinaires.

(5) À la suite de l'accord transactionnel entre Vivendi, Fininvest et Mediaset finalisé le 22 juillet 2021, Vivendi s'est engagé à céder sur le marché, sur une période de cinq ans, la totalité de la participation de 19,19 % dans Mediaset détenue par Simon Fiduciaria. Fininvest a acquis 5 % du capital de Mediaset, détenu directement par Vivendi, qui reste actionnaire de Mediaset à hauteur de sa part résiduelle de 4,02 %, qu'il sera libre de conserver ou de vendre à tout moment.